

# Die @ Champpeaux

N°132 SEPTEMBRE / OCTOBRE 2021

INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSOCIATIONS

HISTOIRE

RURALITÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

# Sommaire

## *Votre commune vous informe*

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Édito                               | <a href="#">3</a>     |
| Hier et Aujourd'hui                 | <a href="#">4-6</a>   |
| Conseil Municipal du 9 juillet 2021 | <a href="#">7-8</a>   |
| État civil                          | <a href="#">8</a>     |
| Le CCAS vous informe                | <a href="#">9-10</a>  |
| Savez-vous que...                   | <a href="#">11-13</a> |
| Informations Communales             | <a href="#">14-16</a> |
| Nouvelles du RPI                    | <a href="#">17-19</a> |
| Vie quotidienne - Vie pratique      | <a href="#">20-21</a> |
| Infos COVID-19                      | <a href="#">21-22</a> |
| Informations utiles                 | <a href="#">23</a>    |
| Informations locales                |                       |

### Pour votre information,

**l'agence postale sera fermée du  
jeudi 2 au samedi 4 septembre inclus.  
Réouverture le lundi 6 septembre dès 8 h 30.**

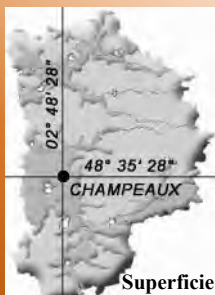
**Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale  
seront également affichées sur le site Internet de la commune  
<https://www.champeaux77.fr>.**

*Photo de couverture : La Plaine de Champeaux - © Yves LAGÜES-BAGET*

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr)

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



#### Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

#### Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

Superficie : 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : <http://www.briedesriversetchateaux.fr>



## Ludovic PRUZINA, un ami bienfaiteur de CHAMPEAUX

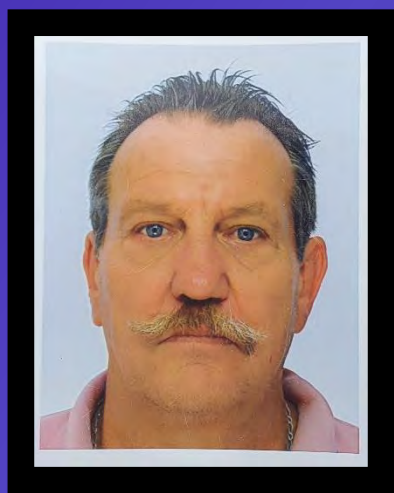
M. PRUZINA nous a quitté dans sa 93<sup>e</sup> année.

Né en 1927 en Tchécoslovaquie, c'est en 1937 qu'il s'installe à CHAMPEAUX, avec ses parents. Apprenti électricien dès 14 ans, il a évolué vers le métier de technicien radiotélévision. Véritable chef d'entreprise, il a créé 3 magasins de vente de radio, télévision et électroménager, dont un à CHAMPEAUX, face à la pharmacie.

M. PRUZINA a toujours donné de son temps pour notre village et a beaucoup participé à son animation.

Beaucoup d'entre nous ont connu l'élégant danseur, glissant sur le parquet de la Campélienne, toujours

souriant. Il n'a que très rarement manqué les manifestations campéliennes, toujours présent aux cérémonies des 8 Mai et 11 Novembre dont nous gardons précieusement ses photos. Il avait le sens de l'intérêt général et du vivre ensemble, c'est une certitude. Dans sa grande générosité et sa philanthropie sans limite, il a légué à son village ses placements financiers, le tout sans condition. Ce sont plus de 650 000 € dont notre village hérite. Ce legs va permettre à notre commune de s'inscrire sereinement dans des programmes d'investissement. Au nom de toutes les Campéliennes et tous les Campéliens : MERCI MONSIEUR.



## Denis MASSON nous a quitté.

**D**enis adorait son village au point d'en être devenu un acteur incontournable. Il a été conseiller municipal de 1989 à 1995 puis a travaillé au sein de la Commission Travaux de 2001 à 2020. Sa fine connaissance de Champeaux, ses compétences de géomètre et son sens inné de l'intérêt général garantissaient des projets bien cadrés. Sa passion pour le football et le club de CHAMPEAUX en particulier, ont fait de lui l'un des plus anciens dirigeants. Il en a même assuré la présidence plusieurs années. Toutes ses qualités, sa gentillesse, sa générosité, son caractère bien trempé et sa carrure imposante ne laissaient pas indifférents et, bien sûr, tous les Campéliens ou presque connaissaient Denis. Il laisse un village en deuil, mais son souvenir est gravé à jamais à CHAMPEAUX. Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille.

# Hier et Aujourd'hui ...

## CHAMPEAUX, LES CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Dernièrement, j'ai fait une recherche dans les archives relatives à la Légion d'Honneur qui a été instituée le 19 février 1802, par Napoléon BONAPARTE.

La Légion d'Honneur fait partie d'un patrimoine national. La base Léonore donne accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977.

A Champeaux, nous avons 5 chevaliers : **CETIER** Jean François, **DAVID** François Dominique Edouard, **DURIOT** Marcel Julien, **LEZAUD** Athanase Antoine et **CHASSAING** Jean Baptiste Alexis Eugène.

### CETIER Jean François

Fils de Jean François, rubanier et PÉAN Marie Claude

**Né le 14.11.1767 à Paris, rue Charonne, faubourg Saint Antoine (8<sup>e</sup> arrond<sup>t</sup>.)**

**Décédé le 13.07.1848 à Champeaux (à 19 h) (env. 81 ans)**

Marié le 24.08.1823 avec CREVOT Marie Jeanne Marguerite, à Paris

Elle : née le 5 floréal an 3 (24.04.1795) à Turnhout, province du Brabant (Belgique)

Fille de Edmé et DENUIT Marie Joseph

Décédée le 16.08.1888 à Champeaux (à 9 h) (env. 93 ans)

Profession : Entrée en service le 21.07.1792

Caporal le 11.09.1792

Sergent le 15.03.1793

Sergent-Major le 02 germinal An 2

Sous-Lieutenant le 19 ventôse An 10

Lieutenant le 30.09.1806

Capitaine le 04.03.1810

Chef de Bataillon d'Infanterie de Ligne

Blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche (Italie)

Blessé d'un coup de feu à l'épaule droite (Espagne)

Blessé d'un coup de biscagin à la jambe droite (Espagne)

Officier retraité (1830-37)

**Chevalier de la Légion d'Honneur le 17.03.1815**

**Chevalier de Saint-Louis le 01.05.1821**



16<sup>e</sup> Régiment

D'Infanterie de Ligne

Services Successifs de Monsieur Cetier (Jean François) Né le 14 jan 1767 à Paris, Dep<sup>t</sup> de la Seine

| DÉSIGNATION<br>DES<br>GRADES SUCCESSIFS. | DÉSIGNATION<br>DES CORPS<br>DANS LESQUELS IL A SERVI.             | DATES<br>DES PROMOTIONS |       |      | CAMPAGNES. |         | BLESSURES. | ACTIONS D'ÉCLAT. | OBSERVATIONS. |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|------------|---------|------------|------------------|---------------|
|                                          |                                                                   | Jour.                   | Mois. | Ann. | ANNÉES.    | ARMÉES. |            |                  |               |
| Entré au service<br>Comme Soldat         | 8 <sup>e</sup> Bataillon de Ligne<br>Dép <sup>t</sup> de la Seine | 21                      | juin  | 1792 | 1792       |         |            |                  |               |
| Caporal                                  | 10 <sup>e</sup> Régiment de Ligne<br>au même Corps                | 11                      | juin  | 1793 | 1792-1793  | du Nord |            |                  |               |
| Sergent                                  | idem                                                              | 15                      | mars  | 1793 | 1793       |         |            |                  |               |
| Sergent-Major                            | idem                                                              | 2                       | fév   | 1794 | 1794       | Italie  |            |                  |               |
| Sous-Lieutenant                          | idem                                                              | 19                      | juin  | 1806 | 1806       | Espagne |            |                  |               |
| Lieutenant                               | idem                                                              | 30                      | sept  | 1806 | 1806       | Espagne |            |                  |               |
| Capitaine                                | idem                                                              | 4                       | mars  | 1810 | 1810       | Espagne |            |                  |               |
| Chef de Bataillon                        | idem                                                              | 2                       | juin  | 1810 | 1810       | Espagne |            |                  |               |

Vu par nous le Capitaine aux revues

Signé Brugnière

Par Copie conformée à l'original  
de Paris le 20 Mars 1816  
Sec. Général aux revues  
Bonleir

fait à Fontenay le 1<sup>er</sup> Mars 1816. Certifié par nous membre du Comité d'Administration

Signé  
Séjé

Magnin  
Séjé

Jacot

Séjé

Le Colonel  
Séjé

### **DAVID François Dominique Edouard**

Fils de Remy Genevieve Claude Dominique, menuisier et de BONHOMME Anne Marguerite Elisabeth

**Né le 05.12.1816 à Champeaux (à 6 h)**

**Décédé le 23.04.1874 à Champeaux (à 2 h) (chez lui, rue de la Charronnerie)**

Célibataire

Profession : Capitaine au 53<sup>e</sup> de Ligne à Dunkerque

Capitaine retraité

**Chevalier de la Légion d'Honneur le 30.12.1863**

### **DURIOT Marcel Julien**

Fils de François, instituteur et de DEMARQUE Marie Pauline, institutrice, de Champeaux

**Né le 18.04.1890 (à 3 h) à Champeaux**

**Décédé le 28.01.1970 à Neuilly-sur-Seine (92) (n° 56 boulevard Victor Hugo)**

Marié le 25.03.1920 avec MOREAU Alice Henriette, à Paizay-le-Tort (79)

Profession : Capitaine au 2<sup>e</sup> Régiment du Génie

**Chevalier de la Légion d'Honneur le 16.06.1920**

(Demeurait à La Rochelle n° 2 bis rue de la Pépinière, ensuite à Bordeaux n° 102 avenue du Parc de Lescure)

**Officier de la Légion d'Honneur le 17.09.1940**

Lieutenant-Colonel de réserve de Génie

Ingénieur

### **LEZAUD Athanase Antoine**

Fils de Louis François, sabotier et de COIFFU Marie Marguerite

**Né le 21 Frimaire An 6 (11.12.1797) (à 5 h) à Champeaux**

**Décédé le 04.03.1856 à Avignon (84) (à 58 ans)**

Marié le 18.03.1846 avec ALLIBAUD Henriette, à Saint-Flour (15)

Elle : née le 18.03.1819 à Maussane (13)

Fille de Claude Marie, fusilier et de JEAN Catherine

Profession : couturière

Profession : **Entré au service à 15 ans**, musicien gagiste au 4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Légère le 18.10.1813

Arrivé comme enrôlé volontaire à la 1<sup>e</sup> Légion du Nord, 28<sup>e</sup> de Ligne le 14.02.1818

Caporal le 26.02.1819

Caporal-fourrier le 01.03.1819

Passé avec son grade à la 2<sup>e</sup> Légion du Nord, 29<sup>e</sup> de Ligne le 18.05.1819

Sergent le 01.04.1820

Sergent-Major le 16.07.1820

Congédié par réforme le 03.10.1822

Arrivé comme engagé volontaire au Bataillon d'ouvriers le 25.03.1823

Libéré le 25.03.1825

Admis en qualité de préposé dans les brigades de douanes de la direction de Valenciennes le 01.06.1825

Démissionnaire le 21.06.1826

Arrivé à la 1<sup>e</sup> Compagnie de fusiliers vétérans de l'Aube le 04.04.1831

Campagnes : 1814 en France, 1815 en Belgique, 1824 et 1825 en Espagne

Signalement : Taille : 1,605 m

Visage : ovale, front : étroit ridé, yeux : gris

Nez : long, bouche : moyenne, menton : rond

Cheveux et sourcils : châains foncés

Sous-Officier à la 1<sup>ère</sup> Compagnie de sous-officier vétéran (Sergent-Major)

**Chevalier de la Légion d'Honneur le 01.05.1851**

### **CHASSAING Jean Baptiste Alexis Eugène**

Fils de Jean Baptiste Lucien, pharmacien et de LANDON Victoire Gabrielle Euphémie

**Né le 09.06.1843 (à 5 h) à Lubersac (19)**

**Décédé le 30.06.1912 à Paris (n° 4 avenue Hoche)**

Marié le mardi 22.07.1879, avec PRUNIER Marguerite Louise, à Saint-Mandé (94)

**Divers : il avait acquis le Château d'Aunoy le 14.04.1901, et le Moulin de Chaunoy le 20.06.1901**

Profession : Fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques

**Chevalier de la Légion d'Honneur le 03.01.1892**

n. 284.

1<sup>re</sup> Comp<sup>te</sup> de deux Officiers VétéransÉTAT Signalétique et de Service du Sieur *Leraud*  
Athanase, Antoine Sargent-Major à la dite Compagnie.

| SIGNALEMENT.                                                                                                                                                                             | SERVICES SUCCESSIFS,<br>Campagnes et Blessures.                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Dernier domicile à <i>Troyes</i>                                                                                                                                                         | Entré au service le 1 <sup>er</sup> Mars 1801                                    |
| Canton du dit                                                                                                                                                                            | quatre de M. de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre          |
| département de <i>Seine-et-Marne</i>                                                                                                                                                     | et du 1 <sup>er</sup> de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre |
| Profession d'Employé aux Contributions directes                                                                                                                                          | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| né le 11 <i>Décembre</i> 1797                                                                                                                                                            | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| à <i>Champeaux</i> Canton                                                                                                                                                                | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| de <i>Normant</i> Département                                                                                                                                                            | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| de <i>Seine-et-Marne</i>                                                                                                                                                                 | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| Fils de <i>Louis François</i>                                                                                                                                                            | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| et de <i>Maria Marguerite Coiffu</i>                                                                                                                                                     | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| domiciliés à <i>Champeaux</i>                                                                                                                                                            | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| départem. de <i>Seine-et-Marne</i>                                                                                                                                                       | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| taille d'un mètre 605 — millimètres                                                                                                                                                      | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| visage <i>rouge</i>                                                                                                                                                                      | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| front <i>haut</i> nez <i>gris</i> — nez <i>long</i>                                                                                                                                      | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| bouche <i>moyenne</i> menton <i>ronde</i> — cheveux                                                                                                                                      | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| sourcils <i>chaînés</i> —                                                                                                                                                                | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| Marques particulières :                                                                                                                                                                  | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| marié le 19 <i>Mars</i> 1846                                                                                                                                                             | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| à <i>D<sup>lle</sup> Allibaud</i> — alors domicilié                                                                                                                                      | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| à <i>S<sup>t</sup> Flour</i> — dépt. du <i>Cantal</i>                                                                                                                                    | de la Roche, en 1801, jusqu'à la 18 <sup>e</sup> d'octobre                       |
| <p><i>Compagnie.</i></p> <p>1814 en France, 1815 en Belgique, 1816 en Espagne</p> <p><i>Décoration</i></p> <p>Honneur d'Officier de la Légion d'Honneur le 1<sup>er</sup> Mars 1851.</p> |                                                                                  |

Vu par nous Sous-Intendant militaire,



Vérifié par le Major

à *Dreux* le 9 Juin 1851Certifié par le *Commissaire* ExpéditionDonné à Dreux le 1<sup>er</sup> Mars 1851.

Approuvé par le Président du Conseil d'Administration



MORCHOISNE Michel

## Sources :

Relevés systématiques des registres paroissiaux et d'état civil de Champeaux, par l'auteur.

Archives départementales de Seine-et-Marne.

Archives départementales de Paris.

Archives municipales d'Avignon.

Archives départementales du Cantal.

La base « Léonore » de la Légion d'Honneur (<https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/>).

# Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

## Extrait du Conseil Municipal du vendredi 9 juillet 2021

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, VINCENT, Mme ADAMSKI, M. NORIS, Mmes PASTOR, LE LOUËDEC.

**Absentes excusées et représentées** : Mme PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme DEWANCKER a donné pouvoir à Mme BÉROS, Mme BILLAULT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Absente** : Mme PITKIAYE.

**Secrétaire de séance** : Mme BÉROS.

M. le Maire rend hommage à M. Denis MASSON décédé le 28 juin 2021. Il était très investi dans la Commune où il résidait depuis de nombreuses années. Il a été conseiller municipal de 1989 à 1995, puis membre de la Commission travaux où il a apporté ses connaissances et avis de géomètre. C'était également un des piliers du club de foot. Une minute de silence a été respectée par les membres du Conseil Municipal.

### Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Il indique qu'il est proposé ce soir au Conseil Municipal d'arrêter le projet de PLU et présente le dossier.

Il informe par ailleurs le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, en application de l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure. Cette concertation s'est faite notamment sous la forme d'une mise à disposition en Mairie d'un registre, de la réalisation d'une réunion publique le 8 juillet 2021 et de la mise à disposition des documents du PLU au fur et à mesure de leur avancement.

M. le Maire indique que les Personnes Publiques Associées (PPA) ont 3 mois pour présenter leurs observations à compter de la date de transmission des documents. Ensuite une Enquête Publique se tiendra pendant 30 jours.

Le PLU ne pourra être adopté définitivement qu'au début de l'année 2022.

**L'arrêt du projet de PLU est adopté à l'unanimité.**

### Subvention allouée au Centre Culturel et Rural de Blandy (CCRB)

Le Centre Culturel et Rural de Blandy a sollicité la Commune afin d'obtenir une subvention. Quatre Campéliens participent aux activités proposées par cette association. Il est proposé de d'attribuer une subvention de 160 € soit 40 € par membre adhérent.

Adopté à l'unanimité.

### Travaux d'aménagement de six ralentisseurs rue du Stade – Maîtrise d'œuvre

M. le Maire propose de prendre M. Yohann PRELY, PRELY INGÉNIERIE afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de six ralentisseurs dans la rue du Stade. Le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 200 € T.T.C. (soit 1 000 € H.T.). Cette maîtrise

d'œuvre comprend la réalisation des documents administratifs, la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises et l'analyse des offres reçues, le suivi des travaux et la levée des réserves.

Il sera proposé au prochain Conseil Municipal une estimation du coût des travaux si réalisation fin août 2021 ou en octobre 2021, afin de prendre une décision.

Il est demandé à ce qu'une communication soit faite aux riverains sur la date des travaux. Ce sera fait.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de six ralentisseurs dans la rue du Stade.

### Convention relative à la mise en œuvre du dispositif « Vacances apprenantes » - session des vacances d'été 2021

Le dispositif « Vacances apprenantes » a pour vocation de permettre aux élèves, notamment pour ceux les plus privés de savoirs et d'apports culturels durant la période de confinement, de remobiliser leurs savoirs par des cours de remise à niveau scolaire le matin et des activités sportives, culturelles et de loisirs, avec visée pédagogique, l'après-midi. Ce dispositif offre la possibilité aux élèves de tous niveaux (écoliers, collégiens ou lycéens) d'y participer. 32 élèves sont inscrits. La moitié profiteront de ce dispositif du 12 au 16 juillet 2021 et l'autre moitié se fera fin août avant la rentrée scolaire. Les enseignantes des écoles élémentaires et maternelle ont pour projet d'apporter des éléments de décoration, réalisés par les élèves, sur les murs de la cour de l'école primaire. Les services techniques leur apporteront l'aide nécessaire. L'Éducation nationale débloque un crédit de 400 € pour cette opération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✂ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'Éducation nationale annexée.

✂ **AUTORISE** M. le Maire à régler les frais afférents à ce dossier et ensuite, à demander le remboursement auprès de l'Éducation nationale.

#### Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes « la Campélienne »

M. le Maire a appris que, le week-end dernier, un feu d'artifice avait été tiré à 1 h 30 du matin par les locataires de la salle des fêtes. Les feux d'artifice ne sont pas autorisés sur le domaine public. Il est donc proposé d'ajouter un article 17 bis au règlement intérieur de la location : « **Les feux d'artifice sont interdits durant toute la période location, en tout lieu, sur le territoire de la Commune de Champeaux. En cas de non-respect de cette clause, la Commune de Champeaux déposera automatiquement une plainte auprès de la Gendarmerie de Mormant** ».

Adopté à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Éclairage autour du Stade

M. le Maire explique que le Vice-Président de l'AS Campélienne l'a contacté à propos d'une rampe d'éclairage qui penchait dangereusement vers la maternelle. M. le Maire a demandé aussitôt l'intervention de l'Entreprise SPIE, en charge de l'éclairage public sur notre Commune. Ils sont intervenus très rapidement. Il s'est rendu sur place et a effectivement constaté le danger. Les agents de la SPIE ont démonté le mât et les rampes d'éclairage. Malencontreusement, en reculant avec leur véhicule, les agents de la SPIE ont heurté un second mât. Représentant un danger, celui-ci a été déposé.

##### Cérémonie de remise de diplômes sur les contes d'enfants

M. le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à la cérémonie de remise des diplômes du concours d'écriture des enfants,

organisé par la CCBRC. Les élèves de l'école de Saint-Méry ont été récompensés.

##### Ancien Hôtel de France

M. le Maire dit qu'il a mis sur Facebook une photo de la façade rénovée de l'ancien Hôtel de France et que la publication a été vue plus de 21 000 fois.

##### Odeurs d'égouts

Mme ADAMSKI fait remarquer que par moment, place du Marché, il y a de fortes odeurs d'égouts qui remontent. La CCBRC, en charge de l'assainissement, sera informée pour intervention.

##### Réunion à la CCBRC

Mme PROUVIER informe le Conseil qu'elle a assisté à une réunion à la CCBRC avec la CAF pour le recensement des besoins de la population. La contribution des commissions action sociale, enfance et jeunesse et culture et loisirs a été demandée. Ce seront des mini-ateliers qui se réuniront.

##### Information sur le SMETOM

Mme LE LOUËDEC signale que le SMETOM a créé un groupe de travail sur les dépôts sauvages. Elle fera partie de ce groupe de travail.

##### Étude sur l'air dans les écoles

M. HOLVOET signale qu'il a été contacté par la CCBRC afin de faire une étude sur l'air dans les écoles. Ce qui a été fait. Toutefois, la CCBRC n'avait pas précisé que le coût de cette étude de 900 € incombait au RPI. Cette somme n'était pas prévue au budget du RPI.

*Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 40  
et M. le Maire souhaite aux membres  
du Conseil Municipal de bonnes vacances.*

## État Civil

### Naissance

Le 31 mai 2021, Thomas DELAQUAIZE et Julie BÉCARD ont eu la joie d'accueillir une petite fille : NINON.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Mariage

Le 26 juin 2021, Maëva BOCQUET et David FARA se sont unis par le mariage.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

### Décès

Monsieur Denis MASSON est décédé le 28 juin 2021, dans sa 68<sup>e</sup> année.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

# Le CCAS vous informe



## LE PORTAGE DE REPAS

par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)

**Changement de prestataire :**  
**AFFINITY, traiteur situé à Nangis et représenté par M. Nicolay.**

Ce nouveau prestataire retenu par la CCBRC démarrera le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ce service participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile.

L'élaboration des menus et la confection des repas seront assurées par le prestataire, Affinity Traiteur, représenté par M. Nicolay.

Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées, momentanément fragilisées, convalescentes ou en perte d'autonomie.

Les régimes sans sel, hypocalorique et diabétique pourront être appliqués sur demande lors de l'inscription par le bénéficiaire.

Pour bénéficier de cette prestation, les bénéficiaires doivent habiter sur le territoire de la Communauté de Communes.

### Comment s'inscrire ?

La première inscription s'effectue auprès de la Communauté de Communes, en contactant le 01 60 66 67 10 ou [christelle.martin@ccbrc.fr](mailto:christelle.martin@ccbrc.fr), pour une mise en place dans les 5 jours.

Un formulaire d'inscription (jointe au règlement intérieur) sera renseigné au préalable.

Cette inscription peut être modifiée à tout moment.

### Comment s'organise la livraison ?

Il y aura deux tournées de livraison au cours de la semaine entre 8 h et 12 h 30.

### Quel est le prix de cette prestation ?

Le prix du repas proposé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est fixé à 7,00 € TTC.

<https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/mes-services/action-sociale/le-portage-de-repas/>

## Participation aux frais de PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Notre Centre Communal d'Action Sociale propose, depuis 2010, une aide financière, *sous conditions de ressources* :

### L'aide financière au portage de repas à domicile

**Prix du repas proposé par la communauté de communes : 7,00 €**

**Participation du CCAS : 1,50 €, soit un prix de 5,50 € par repas**

### Comment bénéficier de l'aide :

Disposer d'un revenu maximum de 12 500 € par an pour une personne seule ;

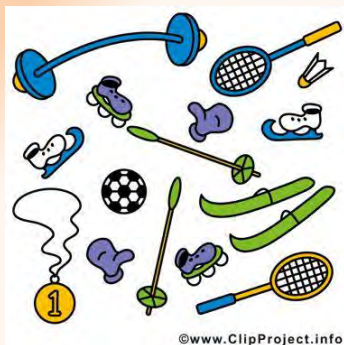
ou de 18 250 € pour deux personnes vivant sous le même toit.

Fournir une copie de l'avis d'imposition sur les revenus de 2020.

Cette aide est applicable même si l'utilisation du portage de repas n'est que temporaire.

N'hésitez pas à solliciter le CCAS de la Commune en appelant la mairie au 01 60 66 91 88.

## PENSEZ AU PASSEPORT JEUNES



**Le CCAS contribue à l'activité physique et sportive DES JEUNES**  
(Voir *Vie@Champeaux* n° 131 juillet-août 2021)

Rendez-vous en mairie  
Tél. : 01 60 66 91 88

Plus d'informations sur notre page Facebook et sur le site internet de la commune  
<https://champeaux77.fr/mairie/syndicats-intercommunaux/ccas/passeport-jeunes/>

**Rappel**  
**AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE**  
**AIDE À LA CANTINE**

Comme chaque année le CCAS attribue une aide à la rentrée scolaire et une aide à la cantine sous conditions de ressources.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE s'élève à

- **30 €** pour les enfants du primaire,
- **40 €** pour les collégiens,
- **60 €** pour les lycéens et étudiants.

Le quotient familial ne doit pas dépasser **765 €**.

Les conditions d'attribution de l'aide à la cantine restent inchangées.  
(Voir *Vie@Champeaux* n° 131 de juillet-août 2021)

Ne tardez pas à faire votre demande !

**Date limite impérative de dépôt des demandes en mairie :  
31 décembre 2021.**



Plus d'informations sur notre page Facebook et sur le site internet de la commune  
<https://champeaux77.fr>

## NOUVEAU PHARMACIEN À CHAMPEAUX



M. KOMBO a toujours eu le désir d'être pharmacien....

Arrivé en France en 1984 de la République du Congo, il a poursuivi ses études de pharmacien à Marseille. Il a également exercé à Clichy-sous-Bois pendant 10 ans. Ses activités quotidiennes au sein de la pharmacie sont principalement la vente et la délivrance de médicaments et de parapharmacie, de conseils aux clients qui n'ont pas été chez le médecin et en ce moment de vaccinations Covid et grippe. Pour exercer ce métier il faut de la patience, de l'écoute et beaucoup d'attention et de précaution afin de ne pas faire d'erreur dans les prescriptions données par le médecin. M. KOMBO affirme qu'une très bonne formation est donc nécessaire à cette profession.

Le travail en équipe est, selon lui, également important car il facilite l'allègement des tâches, permet l'écoute, peut éviter les erreurs, se sentir moins seul et moins stressé grâce aux échanges verbaux.

M. KOMBO a décidé de s'établir dans notre village grâce à l'ancienneté de cette officine et à sa position géographique, pas de concurrence alentour, village calme et population accueillante.

Les horaires de l'officine seront les mêmes que précédemment.

Nous souhaitons donc la bienvenue à M. KOMBO et le remercions de son accueil chaleureux durant cette interview !

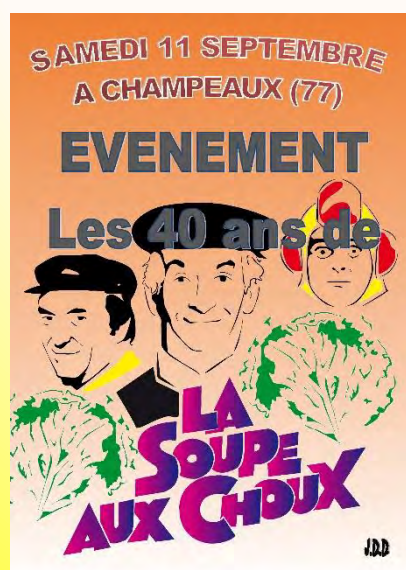
# Savez-vous que...

## LA SOUPE AUX CHOUX

Pour les 40 ans du film "La Soupe aux Choux", la Commune a participé à la restauration de la façade de l'Hôtel de France, lieu emblématique du tournage.



Le village que l'on voit dans le film est celui de Champeaux (la mairie, la poste, la boulangerie, la place du village). Plus d'informations sur le tournage du film : <http://nimotozor99.free.fr/Champeaux77.htm>



Le 11 septembre prochain, diverses manifestations vous seront proposées autour de cet évènement. (<https://www.facebook.com/campelienn animations>, Vie@Champeaux n° 131 ou sur le site <https://champeaux77.fr/>)

# CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

VOUS PROPOSE LES ACTIVITES SUIVANTES

**SAISON 2021 / 2022**



## DANSE

Sandrine LANDRY

Salle La Campéienne à CHAMPEAUX

**COURS DE DANSE ENFANTS** DE 3 à 12 ANS

**Éveil corporel, GRS, JAZZ ADO/ADULTES**

**CARDIO-FITNESS et RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES**

*(cette année, c'est celle du spectacle ! Tous en scène !)*

Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](http://cal-77.pagesperso-orange.fr)

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mercredi 8 septembre de 16 h à 19 h.**

Renseignements : 06 81 03 64 32



## DANSE DE SALON

Jean-Michel DELEURENCE

Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que le **rock**, le **paso doble**, le **quick-step**, le **chachacha**, le **tango**, la **valse**, des danses en ligne... le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à La Campéienne (salle des fêtes)

*60 € le trimestre ou 165 € en un versement, profitez-en !*

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mardi 21 septembre à 20 h 30**

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances 'découverte' avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68



## MUSIQUE

Les enfants de la petite section au CP sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi : pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **solfège** et d'instruments sont proposés :

Isabelle MORIEUX pour la **clarinette** le lundi, Jean-Michel GAULIER pour la **guitare** le mercredi, Anne RIHET pour le **piano** le mercredi, Céline MIGNON pour le **violon** le samedi.

Au moins trois concerts sont organisés dans l'année auxquels vous êtes conviés !



Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](http://cal-77.pagesperso-orange.fr)

Inscriptions : **dimanche 5 septembre de 14 h à 16 h**

à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements : 01 64 38 79 74.

## Chorale



A la rentrée, le CAL souhaite vous proposer des activités chorales : en particulier, participer à une chorale Adultes :

la **chorale de l'Ancoeur**, dirigée par Jean-Philippe HANNETON.

L'envie est de constituer un groupe plus important.

Vous avez envie de chanter, vous êtes concerné !

Vous n'avez même pas besoin de savoir lire une partition !

*60 euros pour l'année.* Cela ne peut pas être une question de tarif !

Les répétitions ont lieu tous les quinze jours :

le **jeudi soir de 20 h à 21 h 30** à Blandy-les-tours ou à Châumes.

Le co-voiturage est possible, bien évidemment.

Partez-en autour de vous,

certaines participent déjà et vous diront la joie de participer à du chant choral.

Les enfants et adolescents, peuvent, eux-aussi, s'ils le souhaitent participer à

un **choeur d'enfants** encadré par Colette HANNETON.

Les cours proposés :

**Cantourelle** de la moyenne section jusqu'au CE1 le jeudi de 16 h 45 à 18 h à Blandy,

**Chanterie** des CE2 aux CM2 le vendredi de 17 h à 18 h15 à Fouju,

**Chantados** pour les collégiens le vendredi à Blandy à 18 h 30.

*Les cours sont collectifs au prix de 60 euros par an.*

Faisons vivre nos villages ! Mutualisons nos compétences.

Nous en sortons grands !

Nous avons besoin de savoir si ces deux propositions vous intéressent. Merci de nous contacter par mail, sur le site du CAL : [cal.77@wanadoo.fr](mailto:cal.77@wanadoo.fr) ; par courrier, en indiquant vos coordonnées et ce qui vous intéresse dans la boîte aux lettres du CAL à l'école de musique, en face de la collégiale (boîte partagée avec le RPI) ;

par téléphone au 01 64 38 79 74, merci de laisser un message.

Si vous avez d'autres envies, merci de nous les indiquer,

que nous puissions voir comment les réaliser d'ici la rentrée.

Bel fin d'été musical à vous !



# BOURSE AUX JOUETS

Modélisme & Miniatures

## CHAMPEAUX

77720

**Samedi 9 Octobre**

**Dimanche 10 Octobre**

10 h

18 h

Entrée  
Gratuite

Salle Polyvalente " la Campélienne "



Réservation

Renseignements

06 06 90 42 37



au profit des enfants

soignés contre le cancer

à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif



## Association Caritative Campélienne

# CHAMPEAUX (77)

salle des fêtes

**Samedi 16 Octobre**

## DISCO PARTY

### 20H30

**19H30 Repas**

**(sur réservations) 10€**

**Entrée seule 5€ (avec une boisson offerte)**

Réservation avant le 4 OCTOBRE 2021

Au 0680962290 ou [campelienne.animations@gmail.com](mailto:campelienne.animations@gmail.com)

Nom : ..... Prénom : ..... Nombre : .....

**PASTA PARTY**

Cheque a l'ordre de la Campelienne animations



LA CAMPÉLIENNE ANIMATIONS

## Informations Communales



Les pompiers de Mormant  
en exercice à la Collégiale.



*Le 12 juin 2021, dans la liberté absolue de leur conscience, à l'abri de tous préjugés religieux et dans le seul but de donner à leur enfant l'aide morale et l'appui qui pourront lui être nécessaires au cours de son existence, le Citoyen Fabien SAUNIER et la Citoyenne Alison FICHEUX ont confié au Citoyen Loïc BARON et à la Citoyenne Anaïs LE TOHIC BARON le soin de remplir l'office de parrain et marraine de leur enfant Raphaël.*



Fleurissement du village. Une réalisation de Pierre-François.



La Commune a investi dans un nouveau véhicule  
pour les services techniques.

## LA FIBRE SUR CHAMPEAUX

Plus de 61 % des foyers champéliens sont actuellement raccordés à la fibre optique permettant d'améliorer ainsi le débit des connexions Internet.

Comment puis-je connaître mon éligibilité à la fibre et les opérateurs disponibles ?

Le test et les fournisseurs d'accès internet sont ici : <https://www.covage.com/testez-votre-eligibilite-a-la-fibre-optique/>

J'ai un nouveau logement sans ligne téléphonique que dois-je faire ?

Il faut référencer son habitation sur le site <https://maison-individuelle.orange.fr/front/> même si vous ne souhaitez pas avoir Orange comme fournisseur internet.

Mon test d'éligibilité sur le site COVAGE me renvoie la réponse " Réseau en cours de déploiement " alors que la commercialisation est ouverte depuis 2018 sur Champeaux :

Pour certains logements, de nouveaux chemins optiques sont nécessaires (extension du réseau ou nouveau référencement).

Je constate que la fibre est coupée à l'extérieur de mon logement, sur la voie publique :

Signaler le désordre à la mairie afin qu'une remontée d'incident soit ouverte chez COVAGE pour la remise en état.



### Le majestueux platane du Domaine d'Aunoy

*recensé parmi les arbres remarquables de Seine-et-Marne inventoriés par le Conseil Général et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne*

<https://www.calameo.com/caue77/read/0059881816cf5b1e0900c>

Arbre exceptionnel aux branches basses dont la frondaison s'étend sur une envergure de plus de 40 mètres. À la base de son tronc court et tourmenté, le collet a une circonférence de 8 mètres. Une cavité dans le fût abrite une statue de Sainte-Marie. Plusieurs branches se soudent de façon étonnante (anastomoses).

Le château du XVIII<sup>e</sup> siècle et le parc<sup>(\*)</sup> sont inscrits aux Monuments historiques. Il s'agit d'un des premiers parcs à l'anglaise.

<sup>(\*)</sup>L'accès du domaine est privé



**CHAMPEAUX**

## WEEK-END GENEROSITE

**au profit des enfants soignés contre le cancer**

**SAM 25 SEPT. - PUCES des COUTURIERES**

**DIM 26 SEPT. - REPAS DANSANT**

**RENS. 01.60.66.92.54 / 06.12.16.71.63**

# Notre commune investit 2021



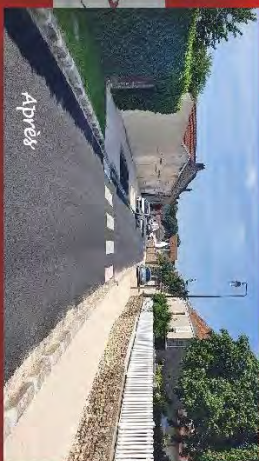
Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE MALVOISINE**  
Réfection complète de la chaussée, des trottoirs, effacement des réseaux et nouvel éclairage public. 20 places de stationnement créées.

**Coût de l'investissement : près de 320 000€**



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



# Nouvelles du RPI



## LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

### Protocole sanitaire

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux : • **niveau 1 / niveau vert** ; • **niveau 2 / niveau jaune** ; • **niveau 3 / niveau orange** ; • **niveau 4 / niveau rouge**.

### COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

|                                         | NIVEAU 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | NIVEAU 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | NIVEAU 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NIVEAU 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Doctrine d'accueil</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Protocole sanitaire</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul> |
| <b>Activités physiques et sportives</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Protocole de contact-tracing</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

***Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.***

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

***Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.*** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

***En conséquence, les garderies du matin et du soir pour les élèves des écoles élémentaires ne seront possibles que pour le niveau 1/vert.*** Cette situation ne sera connue que la veille de la rentrée scolaire.

Nous avons bien conscience de l'inconfort de cette situation, mais, comme vous tous, nous sommes tributaires de l'évolution de l'épidémie et des décisions gouvernementales. Vous serez informés, via *Panneaupocket* et le portail famille, de l'organisation de l'école pour la rentrée scolaire, dès que nous connaissons le niveau de circulation du virus.

**Nouvelles de la maternelle**

Comme annoncé dans le dernier *Vie@Champeaux*, la maternelle a été entièrement repeinte et des films isolants posés sur l'ensemble de la verrière.

Suite au départ de Mme MAUTÉ, c'est Mme Caroline RENARD qui devient directrice de la maternelle secondée par Mme Roxane COSTE, enseignante à qui nous souhaitons la bienvenue.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de la maternelle, notamment en petite section, 6 enfants de grande section seront accueillis à ANDREZEL.

**Personnel du RPI**

Mme MATUSEWICZ et Mme Laura BOUILLON étant parties vers d'autres horizons, nous avons embauché Mme Tania FERREIRA qui assurera le service en salle et la surveillance des enfants à la cantine, secondera les ATSEM pour le lever des enfants de la sieste et assurera la garderie du soir.

L'équipe du RPI est donc composée de 11 salariées, dont 4 contractuelles :

- Le secrétariat incombe à Mme DOS SANTOS.
- La garderie du matin est assurée par Mmes CERQUEIRA et VERDY, celle du soir par Mmes MEUNIER et FERREIRA.
- La restauration est confiée à Mmes CERQUEIRA et PASTOR.
- La surveillance et le service en salle sont l'affaire de Mmes GADET, FERREIRA et MARIE.
- Les transports du matin et du midi se feront sous la surveillance de Mme MEUNIER, ceux du soir sous celle de Mme PASTOR
- L'entretien des locaux des écoles primaires de Saint-Méry, Champeaux et Andrezel est assuré par Mme AZARKAN, celui des classes maternelles par Mmes MARTINEZ et VERECK, celui des locaux de la cantine par Mmes CERQUEIRA et PASTOR et celui des locaux de la maternelle autres que les classes par Mme MEUNIER.
- Enfin l'étude, ou les études seront assurées par les enseignantes et par Mme CERQUEIRA.

Pour toute question concernant : les transports, la restauration scolaire, les garderies et les études, n'hésitez pas à consulter le secrétariat du RPI ou à vous connecter sur le portail famille.

Je souhaite à tous les élèves une très bonne rentrée scolaire.

*Jean-Pierre HOLVOET*  
*Président du RPI ACSM*



Notre école maternelle présentait le 25 juin dernier une exposition du travail de l'année scolaire ! Bravo aux élèves, artistes de talent ! Et merci à nos enseignantes et nos ATSEM pour leur investissement sans limite !



**V**acances  
apprenantes,  
nouvelle édition !

École le matin, projet  
artistique l'après-midi, voilà  
maintenant une bien jolie  
cour d'école !

Bravo aux élèves pour leur  
prédisposition artistique !  
Merci à nos enseignantes  
Mmes BEDEL et RENARD  
pour leur infatigable  
implication et merci à  
M. FONFREDE, agent  
technique, pour son aide  
précieuse, une vraie réussite !



# Vie quotidienne - Vie pratique

## ☺ CALENDRIER

### Quelques dates à retenir pour 2021

- 5 septembre** : Vide-greniers de l'ACC
- 5 septembre** : CAL - Inscription activité Musique
- 8 septembre** : CAL - Inscription activité Danse
- 11 septembre** : les 40 ans de « La Soupe aux Choux »
- 21 septembre** : CAL - Inscription activité Danse de salon
- 25 septembre** : Puces des couturières (nouveau ACC)
- 26 septembre** : Repas-Thé dansant de l'ACC
- 9 et 10 octobre** : Bourse aux jouets de l'ACC
- 16 octobre** : Soirée disco de la Campélienne Animations
- 11 novembre** : Cérémonie Armistice 1918
- 20 et 21 novembre** : Marché de Noël de l'ACC
- 27 novembre** : Loto annuel du CAL
- 4 décembre** : Téléthon de la Campélienne Animations
- 12 décembre** : Banquet des Cheveux Blancs

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !



### Vide-greniers + Repas-Thé dansant de l'ACC...

Alors, **OUI** ou **NON** pourrions-nous enfin recommencer, dès le **dimanche 5 septembre avec le Vide-greniers**, à œuvrer au profit de ces enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif et pour qui nous 'travaillons' depuis 1997 ? Nous espérons vous voir nombreux (visiteurs et exposants) à nos différentes manifestations prévues prochainement (voir les affiches de l'ACC).

Petit aperçu de la suite de la saison :

- Week-end Générosité : Dim. **5 sept.** : Vide-greniers
- Sam. **25 sept.** : Puces des Couturières (nouveau) + Dim. **26 sept.** : Repas-Thé dansant
- Sam. **9 oct.** + Dim. **10 oct.** : Bourse aux jouets...
- Sam. **20 nov.** + Dim. **21 nov.** : Marché de l'Avent (Noël)



### CAL

Pour la **saison 2021/2022**, Champeaux Animations Loisirs ([CAL.77@wanadoo.fr](mailto:CAL.77@wanadoo.fr)) vous propose ses activités :

### Cours de danse de salon :

- ☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne...

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

**Inscriptions : à partir du mardi 21 septembre à 20 h 30** sur place (soirée découverte et sans obligation). Renseignements au 06 80 12 26 68.

### Cours de danse :

- ☞ Danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

**Inscriptions : le mercredi 8 septembre de 16 h à 19 h**, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

- ☞ Jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

**Inscriptions pour ces activités : le dimanche 5 septembre de 14 h à 16 h**, à l'ancienne mairie de Champeaux. Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 27 novembre à 20 h 30**.
- Week-end Pin's et Multicollections : les **29 et 30 janvier 2022** à la Campélienne.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

## ☺ ANNONCES

### Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)  
Contact : [bernard.chechin@orange.fr](mailto:bernard.chechin@orange.fr), 01.60.66.92.54

### DONNE fauteuil roulant électrique

Dernière révision, il y a 3 ans, n'a pas roulé depuis. Si vous êtes intéressés ou connaissez une personne de votre entourage....  
Contact : Régine SAINTARD au 06 47 29 62 55.

### Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux  
Tél. : 06 88 52 64 04 et [contact@partenaire-parents.com](mailto:contact@partenaire-parents.com)  
Site Internet : [www.partenaire-parents.com](http://www.partenaire-parents.com)  
Elle accueille tous les enfants de la région.

### Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

### Garde d'enfants

Éducatrice de jeunes enfants de formation (12 ans) et assistante maternelle depuis 5 ans, je vous propose d'accueillir votre enfant à la journée. Je l'accompagnerai (en collaboration avec vous) à chaque étape de son développement. N'hésitez pas à me contacter pour échanger au 06 32 29 31 80.

Les artisans de ChampeauxPAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON  
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Tél. 06.34.68.37.92 et [paprenovcouverture@gmail.com](mailto:paprenovcouverture@gmail.com)

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.  
Tél. : 01 64 38 71 01.  
E-mail : [lesjardinsdemarjolaine@orange.fr](mailto:lesjardinsdemarjolaine@orange.fr)  
Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

Dorian CHARLU : Création et entretien de jardins

Création et entretien de jardins – Travaux de jardinage : plantation, clôture, maçonnerie, terrassement, terrasse, taille, élagage/abattage :  
10, rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Contact : [d.charlu@orange.fr](mailto:d.charlu@orange.fr), 06 19 58 50 55

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : [david.maute@sfr.fr](mailto:david.maute@sfr.fr)  
26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.  
Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.  
Tél : 01 60 66 95 37

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry  
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Septembre 2021 :

Dimanche 12 septembre 2021 : 9 h 30 messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches : 05 – 19 et 26 septembre : 11 h messe à l'église de Mormant.

Octobre 2021 :

Dimanche 10 octobre 2021 : 9 h 30 messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches : 03 – 17 – 24 et 31 octobre 2021 : 11 h messe à l'église de Mormant.

Ceci sous réserve des directives nationales en vigueur pendant ces deux mois.

**Pour notre Secteur Paroissial,**

Vous pouvez participer à la Messe de semaine célébrée tous les jeudis à 9 h dans l'Eglise de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.

Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHAUD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

## LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

### APPLICATION DU PASS SANITAIRE<sup>1</sup>

**À qui le pass sanitaire s'applique-t-il ?**

- Le pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures. Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre.
- Ils s'applique au public accueilli dans les lieux et événements

concernés. À compter du 30 août, le pass sera aussi exigé, sauf interventions d'urgence, pour les salariés et autres intervenants se rendant ou se produisant dans lesdits lieux ou événements aux horaires d'ouverture au public.

- Le pass s'applique également aux touristes étrangers.

**L'application du pass sanitaire aux salariés : la pédagogie privilégiée**

Au-delà du 30 août, le pass sanitaire s'appliquera aux salariés travaillant dans les établissements où il est demandé aux usagers. Pour accompagner les salariés et leur permettre de répondre à leurs obligations, la pédagogie et la facilitation de la vaccination sont privilégiées. C'est pourquoi les salariés pourront bénéficier d'une autorisation d'absence pour se faire vacciner sur leur temps de travail avec maintien de leur rémunération et qu'un ensemble de mesures sera mis en œuvre pour permettre à ceux qui ne se conformeraient pas à l'obligation de produire un pass sanitaire de le faire. Ainsi, à compter du 30 août, un entretien devra être organisé entre l'employeur et le salarié qui ne disposerait pas d'un pass sanitaire valide afin de trouver une solution lui permettant de se conformer à son obligation, et ce que le salarié soit en CDI, en CDD ou en intérim. Il pourra notamment poser des jours de congé et de RTT le temps d'obtenir un pass sanitaire valide ou se mettre en télétravail à 100 % si son poste le permet. Il pourra également convenir, avec son employeur, d'être affecté temporairement sur un poste non soumis au pass sanitaire. Ce n'est que si aucune de ces solutions n'est possible que la suspension du contrat de travail s'appliquera. Cette suspension cessera dès lors que le salarié sera en mesure de présenter son pass sanitaire.

Pour toutes vos questions, vous pouvez consulter la rubrique questions-réponses du ministère du Travail sur son site <https://travail-emploi.gouv.fr/>.

## Où le pass sanitaire s'applique-t-il ?

Sur le territoire français, le choix a été fait de réserver l'usage du pass sanitaire à certains lieux ou événements présentant un risque de diffusion épidémique élevé, notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes. Concrètement, les lieux et événements concernés sont les suivants :

### Lieux d'activités et de loisirs

- salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions ;
- salles de concert et de spectacle ;
- cinémas ;
- musées et salles d'exposition temporaire ;
- festivals ;
- événements sportifs (manifestations sportives amateurs en plein air) ;
- établissements sportifs clos et couverts ;
- établissements de plein air ;
- conservatoires, lorsqu'ils accueillent des spectateurs, et autres lieux d'enseignement artistique à l'exception des pratiquants professionnels et personnes engagées dans des formations professionnalisantes ;
- salles de jeux, escape-games, casinos ;
- parcs zoologiques, parcs d'attractions et cirques ;
- chapiteaux, tentes et structures ;
- foires et salons ;
- séminaires professionnels de plus de 50 personnes, lorsqu'ils ont lieu dans un site extérieur à l'entreprise ;
- bibliothèques (sauf celles universitaires et spécialisées type Bibliothèque nationale de France) ;
- manifestations culturelles organisées dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- fêtes foraines comptant plus de 30 stands ou attractions ;
- navires et bateaux de croisière avec restauration ou hébergement ;
- tout événement culturel, sportif, ludique ou festif, organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

### Lieux de convivialité

- discothèques, clubs et bars dansants ;
- bars, cafés et restaurants, à l'exception des cantines, restaurants d'entreprise, ventes à emporter et relais routiers, ainsi que lors des services en chambres et des petits-déjeuners dans les hôtels.

### Lieux de santé

- hôpitaux pour les personnes se rendant à des soins programmés, sauf décision contraire du chef de service ou de l'autorité compétente quand l'application du pass peut nuire à l'accès aux soins.
- établissements de santé pour les personnes rendant visite à des personnes malades et établissements médico-sociaux pour les personnes rendant visite aux adultes résidents, sauf urgences et accès pour un dépistage de la Covid-19.

### Transports publics

- transports de longue distance, à savoir les trains à réservation (par exemple, TGV), les vols nationaux ou encore les cars interrégionaux.

Grands centres commerciaux supérieurs à 20 000 m<sup>2</sup>, selon une liste définie par le préfet de département, là où la circulation du virus est très active, et en veillant à garantir l'accès aux transports parfois compris dans les centres, ou l'accès aux biens de première nécessité par l'existence de solutions alternatives au sein du bassin de vie.

Le pass sanitaire est entré en vigueur depuis le 9 juin dans le cadre de la loi du 31 mai 2021 et, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement, pour accompagner l'augmentation du nombre limite de personnes autorisées dans certains grands événements et lieux ouverts au public. Il est étendu le 9 août dans le cadre de la modification de la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Son utilisation sur le territoire national est autorisée en vertu de la loi jusqu'au 15 novembre 2021.

## Le pass sanitaire pour voyager en Corse, dans les collectivités d'outre-mer et en Europe

Le pass sanitaire permet de faciliter le contrôle sanitaire aux frontières exigé pour tous les déplacements entre le territoire hexagonal, la Corse ou l'une des collectivités situées outre-mer, ainsi que pour les déplacements intra-européens. Il est interopérable au niveau de l'Union européenne, mais également au Liechtenstein, en Suisse, en Islande, en Angleterre, au pays de Galles, en Norvège, à Monaco et en Andorre. Il doit être présenté au format européen (avec un QR Code « certificat COVID numérique de l'UE ») et permet une harmonisation des preuves certifiées de vaccination, de rétablissement ou bien de résultat de test. Ces preuves certifiées peuvent être utilisées en version papier, numérique via notamment l'application TousAntiCovid. Des applications de lecture du pass sanitaire permettent de faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers et de minimiser (dans la mesure du possible) la révélation des données personnelles de santé. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans le « certificat COVID numérique de l'UE » mis en œuvre par la Commission européenne. Les règles applicables aux déplacements, différentes des règles utilisées pour les lieux et événements concernés par le pass sanitaire sur le territoire national, sont disponibles sur le site du ministère des Affaires étrangères : [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

L'utilisation du pass sanitaire au format européen pour voyager est prévue au plan juridique du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

<sup>1</sup> <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>  
extrait du Dossier de presse | 8 août 2021

<sup>2</sup> Le préfet de Seine-et-Marne ne prévoit pas à ce jour de restriction sur le département (note du 10 août 2021).

# Informations utiles

## URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

## PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

## NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 4 octobre 2021.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

## ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

**RAMASSAGE DES DÉCHETS** (contact SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou [contact@smetom-geeode.fr](mailto:contact@smetom-geeode.fr))

**Ordures ménagères** : tous les jeudis de septembre et octobre 2021 :  
2, 9, 16, 23 et 30 septembre, 7, 14, 21 et 28 octobre 2021.

**Emballages** : tous les lundis des semaines impaires : lundis 13 et 27 septembre, 11 et 25 octobre 2021.

**Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :**

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
  - VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
- (voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/>)

**Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.**

## ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17 rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## PanneauPocket à CHAMPEAUX



### L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'[Internet](#)). L'actualité est maintenant à portée de poche !

*Les informations et événements seront notifiés en temps réel.*

*Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.*

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

*Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.*

## Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesriversetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr), Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

# Informations locales



## Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur RV.



## Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,  
**mardis** et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,  
**samedis** de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <https://champeaux77.fr/>

## PERMANENCES

**RPI** : Ancienne Mairie, Place du Cloître

Tél. : 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :  
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,

**Fermeture les mercredis et samedis**

**CCAS** : s'adresser à la Mairie.



## Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,

**Samedi** : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.



## Ramassage des déchets ménagers

**Ordures ménagères** : tous les jeudis\*.

**Emballages** : lundi des semaines impaires\*.

**Horaires des déchetteries** (horaire unique toute l'année) :

|          | Mormant et Verneuil-l'Étang |             |
|----------|-----------------------------|-------------|
| Lundi    | Fermé                       | 14 h – 17 h |
| Mardi    | 9 h – 12 h                  | 14 h – 17 h |
| Mercredi | 9 h – 12 h                  | 14 h – 17 h |
| Jeudi    | Fermé                       | Fermé       |
| Vendredi | 9 h – 12 h                  | 14 h – 17 h |
| Samedi   | 8 h 30 – 17 h 20            |             |
| Dimanche | Fermé                       | Fermé       |

\* Exceptions jours fériés et **jours précisés en Informations Utiles**



## Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 (*Médecins*)  
ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **Drogues-Info-Service**.fr 7j/7 de 8 h à 2 h  
(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119



## Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

### MÉDECINS :

- **Docteur RICHARD** :  
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :  
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

### KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :  
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

### INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :  
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

### SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :  
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92



## Commerces (horaires à aménager en fonction du couvre-feu)

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU  
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96  
**Lundi au jeudi** de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOULANGERIE** : place du Marché,  
Tél. 01.60.66.91.55.  
**Lundi, jeudi et vendredi**, de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h  
**mercredi et samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h  
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** : 8 r. de la Ferronnerie  
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03  
**Lundi au vendredi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,  
**samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant  
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.  
**Mardi au samedi** : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**  
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66  
**Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30,  
**vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :  
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46  
**Dimanche** de 9 h à 13 h,  
**lundi au samedi** : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 01.64.25.18.34
- **VALÉRIE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63  
Mail : [valerie.davi@gmail.com](mailto:valerie.davi@gmail.com)